

Compte rendu réunion de secteur Moulins du 19 janvier 2024

Clubs présents : Moulins, Neuilly le réal, Varennes, Yzeure.

Clubs absents : Bourbon L'Archambaud, St Pourçain, E.S.B du Roudon.

Arbitre excusé : Guy Sancelme.

1. Questions diverses des clubs.

Une feuille est mise à disposition aux participants, pour qu'ils consignent les questions diverses à traiter en fin de réunion.

2. Nouveaux membres cooptés par le CBDA & appel à candidatures

Présentation par le président des deux nouveaux membres du comité et leur fonction.

Appel à candidature pour étoffer le comité, le but principal étant de développer l'activité jeunes.

Le président explique qu'à terme, mise en place de 3 « sous-comités », pour favoriser des activités ludiques permettant d'intéresser les jeunes à notre sport.

Ces activités pourraient avoir lieu le mercredi, le samedi ou pendant les vacances scolaires à voir... Elles seraient encadrées par des bénévoles (élargissement des membres du comité) et un membre formateur de la fédération.

L'envoi de bénévoles en formation est évoqué.

La finalité de ces actions est l'organisation de rencontres inter-secteurs.

3. Election F.F.S.B

La circulaire du 16 mai 2023, envoyée aux présidents de C.B.D précise la mise en conformité des textes fédéraux visant à démocratiser le sport en France selon les recommandations du ministère des sports

La composition du C.D est ainsi étoffée des collèges « haut niveau », « arbitre », « entraîneur », la parité devient obligatoire, la proportionnelle est introduite, le corps électoral est étendu aux présidents de clubs.

Ces aménagements doivent être effectives pour les prochaines élections de la fédération qui auront lieu après les J.O.

Pour cela, les clubs ont dû remplir et renvoyer un imprimé de renseignements, afin que la F.F.S.B dispose de coordonnées fiables.

Ces élections se feront de façon dématérialisée, par voie électronique, avec un identifiant et un mot de passe.

4. Arrêt des 1€ d'indemnité

Après les explications données par le président, et le rejet de la proposition par deux clubs du secteur de Montluçon, le représentant du club de Neuilly fait remarquer de l'inutilité de ce débat. A noter que l'assemblée n'est pas contre la suppression de cet us.

Le président fait son mea-culpa quant à l'unanimité des clubs requises, pour l'abolition de ce fait.

Cette résolution sera soumise au vote de la prochaine A.G du comité. La majorité émise par le résultat du vote maintiendra ou non cette coutume. Si, elle est maintenue, il faudra le budgéter.

5. Cotisations d'inscription aux différents championnats

Lors du bilan comptable du comité, il s'avère qu'une ligne comptable de dépense n'a pas de ligne de recette à opposer. Les cotisations d'inscription aux différents championnats, F2 – M2 – F3 – M3, à savoir 9€ par joueurs, joueuses ont été payées à la fédération mais pas refacturées aux clubs.

Ces cotisations seront facturées cette saison, sans effet rétroactif.

6. Arbitrage des concours 16 équipes

La parole est donnée au secrétaire de secteur et arbitre. Il souligne le manque de pratiques du corps arbitral. Le comité ne compte plus que deux équipes qui évoluent en « club sportif », et il y a de moins en moins de concours 32 équipes.

Il propose de désigner des arbitres du secteur pour les concours 16 équipes.
L'ordre de mission des arbitres sera modifié en conséquence.

Ses explications ont convaincu l'assemblée qui est tout à fait d'accord pour convoquer dorénavant un arbitre lors de leur concours 16 équipes, avec le défraiement exposé,
L'invitation lui est faite par le club de Moulins pour leur concours « triples » du 11 mai.

Pour rester dans le même ordre d'idée, le représentant d'Yzeure, demande si l'arbitre de secteur pourrait être désigné également pour les rencontres du championnat des A.S L'arbitre concerné du secteur de Moulins étant partie prenante dans ce championnat, et bien qu'un arbitre doit rester impartial, il lui est difficile, pour lui, de donner un avis favorable à cette requête. Question d'éthique.

7. Réponses aux questions diverses

➤ **Club de Moulins :** Quel est le protocole à suivre pour l'organisation en 2025, d'un FEM'POINT et d'un fédéral double ?

⇒ Réponse du président : « faire une demande écrite au Comité »

➤ **Le secrétaire** aborde la problématique de la mise à jour du calendrier papier. Outre le coût d'impression qui pourrait être couvert par des annonceurs (sponsors) entre le moment de l'impression et la distribution aux clubs ce calendrier est déjà obsolète. Aujourd'hui, 19 janvier, le calendrier de la saison, créé le 26 juillet 2023 en est à sa 23^{ème} modification.

⇒ Pour avoir des informations le plus fiable possible, il est recommandé de consulter ce calendrier sur le site du CBD

La séance est levée à 19h30.